

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU DES COMMUNES
DE LA RÉGION EST DE TOULON**



RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ANNEE 2022



Mairie – Place du 11 Novembre BP 62 – 83250 LA LONDE LES MAURES
mail : accueil@siaeau.com

SOMMAIRE

I - CONTEXTE : COLLECTIVITÉS MEMBRES	4
1- Le syndicat en quelques chiffres	5
2- La vocation du syndicat	5
3- Les ressources en eau	5
4- Le patrimoine	5
5- Le contrat DSP	6
6- Les moyens financiers	6
7- Le budget du SIAE	7
8- Les travaux	10
9- L'encours de la dette	11
10 -Surtaxe syndicale	11
11- Le prix du m ³	12
II ORGANISATION ADMINISTRATIVE	13
1- L'organigramme	13
2- Le fonctionnement	14
3-La gouvernance	15
III- TEMPS FORTS DU SYNDICAT	
1- Les opérations prévues et inscrites au Budget 2022	15
2 -Marchés attribués en 2022	17
3 -Le tableau des indicateurs	18

I- CONTEXTE – COLLECTIVITÉS MEMBRES

Le Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau des Communes de la Région Est de Toulon (SIAECRET) regroupe 9 communes pour lesquelles il assure l’approvisionnement en eau (production et adduction).

121 276 habitants sont desservis.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la commune de Carnoules est adhérente.

A cette même date, la métropole Toulon Provence Méditerranée dotée nouvellement de la compétence « eau potable » s’est substituée aux communes de La Crau, Carqueiranne et Hyères au sein du Syndicat de l’Est. En 2020, il est impératif de revoir la représentativité des collectivités au sein du syndicat. Selon l’article L5217-7 CGCT, la métropole toulonnaise ayant été substituée de plein droit aux communes qui la composent au sein du syndicat, le nombre de sièges des représentants de la métropole doit être proportionnel à la part relative de la population des communes auxquelles la métropole est substituée, sans pouvoir excéder la moitié du nombre total de sièges.

Le SIAECRET regroupe désormais :

- la métropole de TPM (Hyères, La Crau, Carqueiranne)
- les communes membres de la communauté de communes Méditerranée Porte des Maures
 - Pierrefeu
 - Collobrières
 - La Londe
 - Bormes-les-Mimosas
 - Le Lavandou
- La commune de Carnoules (Cœur de VAR)



1- LE SYNDICAT EN QUELQUES CHIFFRES

Les installations techniques permettant d'assurer la compétence production et adduction de l'eau potable sont notamment :

- 91 branchements
- 3 unités de production d'eau potable d'une capacité totale de 77 700 m³ par jour
- 13 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 18 650 m³
- 124 km de canalisations de distribution

2- LA VOCATION DU SYNDICAT

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau assure l'approvisionnement en eau « production et adduction », des 9 communes membres. Chaque commune a gardé la compétence « distribution »

3- LES RESSOURCES EN EAU DU SYNDICAT

Le syndicat n'a pas de ressources propres et achète de l'eau brute à 2 entités distinctes : la ville de TOULON et la Société du Canal de Provence (SCP).

3 Sources d'alimentation en eau potable :

- Le Lac de CARCÈS ,géré par la ville de TOULON, alimente l'usine de CARNOULES (300 L/S)
- La retenue du Trapan appartenant à la Société du Canal de Provence, alimente l'usine du TRAPAN sur la commune de BORMES (300L/S).
- La ressource du VERDON appartenant à la Société du Canal de Provence alimente l'usine des Maurettes sur la commune de HYÈRES (300L/S) depuis son agrandissement en juillet 2008. Elle est devenue l'usine principale du syndicat.

4- LE PATRIMOINE

Il est estimé à 36,6 M€ AU 01/01/2021

Ayant délégué l'exploitation du service à VEOLIA, la vocation du syndicat est de réaliser les travaux neufs et de procéder aux grosses réparations sur son patrimoine

Le syndicat a trois usines

- Usine des Maurettes à HYÈRES
- Usine de CARNOULES
- Usine du TRAPAN à BORMES LES MIMOSAS

Mais également :

- 13 Réservoirs
- 4 Stations de réchloration
- 10 surpresseurs

Crée en 1947, le syndicat présente fin 2021 un actif immobilisé

- d'une valeur brute de 36,6 M€
- amorti à hauteur de 12,1 M€
- d'une valeur nette comptable de 24,5 M€

Le SIAECRET est maître d'ouvrage pour tous les travaux de renforcement et d'extension du patrimoine, ainsi que les travaux de renouvellement du génie civil et des canalisations.

Il existe actuellement une réelle politique de renouvellement des canalisations car plus de 50% du linéaire du réseau a plus de 50 ans. Afin de maintenir un réseau fiable et en bon état le syndicat a décidé depuis plusieurs années de renouveler de façon cohérente et efficace tout le réseau. Plus de 80 % des canalisations sont en fonte, 10 % en acier et 6 % acier enrobé de béton.

A la fin du programme de renouvellement à court et moyen terme, toutes les conduites en matériau BONNA qui dataient de 1955 auront été renouvelées.

Le plan de renouvellement a été défini par groupe de conduites en prenant en compte de la date de pose des canalisations et de leur composition.

5 - CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le syndicat a délégué l'exploitation de son service de production d'eau potable par contrat de délégation Service Public avec la Compagnie des Eaux et de l'Ozone (CEO-VEOLIA).

Fermier VEOLIA	Syndicat
<ul style="list-style-type: none">• Exploitation du service• Trois opérations de travaux neufs	<ul style="list-style-type: none">• Travaux neufs• Travaux patrimoniaux de renouvellement

Depuis le 1^{er} juillet 2008 et pour une durée de 18 ans (Jusqu'au 30 Juin 2026), le syndicat a délégué l'exploitation du service à son fermier VEOLIA qui assure:

- Les achats d'eau,
- La production de l'eau et le traitement de l'eau,
- L'élévation de l'eau jusqu'aux sites de stockage
- La distribution de l'eau jusqu'aux compteurs de vente en gros
- Le renouvellement des équipements électromécaniques, branchements et compteurs
- Le service aux communes comprenant la relève mensuelle des compteurs en gros, le suivi des débits atteints par communes, l'émission et le recouvrement des factures.
- Trois opérations de travaux ont été contractuellement mises à la charge du fermier (réservoir de l'Anguillon, traitement des boues au Trapan et à Carnoules).

En dehors de ces trois opérations de travaux neufs, le **syndicat** assure les **travaux patrimoniaux**:

- Travaux neufs de renforcement, extension et mise en conformité des ouvrages
- Travaux de renouvellement et grosses réparations à caractère patrimonial pour la partie génie civil et canalisations.

Les achats d'eau brute sont faits par VEOLIA, société fermière, pour partie auprès de la ville de Toulon, et pour partie auprès de la Société du Canal de Provence.

6- LES MOYENS FINANCIERS

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau des Communes de la Région Est de Toulon est régi par les mêmes règles que les collectivités territoriales. Cet établissement public est doté de l'autonomie financière et de la personnalité morale. Ces ressources proviennent principalement de la vente de l'eau mais également de subventions allouées par le Conseil Départemental, ou par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Ces ressources permettent au syndicat de financer son fonctionnement et ses investissements (travaux divers, renouvellement et renforcement des réseaux et l'entretien des Usines).

7- BUDGET EAU POTABLE – RÉSULTAT DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE

Le compte de gestion pour l'année 2022 est conforme au compte administratif 2022.

Les résultats de clôture

L'exercice 2022 clôture en excédent toutes sections confondues de 1 651 715,48€ avant restes à réaliser.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	1 261 245,49	G	1 775 461,68	G-A	514 216,19
	Section d'investissement	B	1 071 469,30	H	1 791 216,50	H-B	719 757,20
		+		+			
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	727 762,89 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D	310 020,80 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)		
		=		=			
TOTAL (réalisations + reports)		P=	2 642 725,59	Q=	4 294 441,07	=Q-P	1 651 715,48
		A+B+C+D		G+H+I+J			

Après financement des restes à réaliser, l'excédent de clôture s'établit à 1 426 263,50€.

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	309 207,16	L	83 755,18
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	-E+F	309 207,16	-K+L	83 755,18

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	-A+C+E	1 261 245,49	-G+I+K	2 503 224,57	1 241 979,08	
	Section d'investissement	-B+D+F	1 690 687,26	-H+J+L	1 874 971,68	184 284,42	
	TOTAL CUMULE	=	2 951 932,75	=	4 378 196,25	1 426 263,50	
		A+B+C+D+E+F		G+H+I+J+K+L			

Section de fonctionnement

Concernant la section de fonctionnement, le CA 2022 s'est exécuté par chapitre ainsi :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
	CA2022		CA2022
011 - Charges générales	137 389,12	70- Surtaxe	1 704 009,73
012 - Charges de personnel	51 463,32	70- Loyers	34 132,32
65 - Charges courantes	74 250,91		
Sous-total - charges gestion courante	263 103,35		
66 - Intérêts de la dette	72 727,76		
Dépenses réelles de fonctionnement	335 831,11	Recettes réelles de fonctionnement	1 738 142,05
023 - Virement		042 - Transfert subvention	37 319,63
042 - Amortissement immobilisations	925 414,38	002- Résultat reporté	727 762,89
Dépenses totales de fonctionnement	1 261 245,49	Recettes totales de fonctionnement	2 503 224,57

Résultat de fonctionnement 2022	1 241 979,08
Issu de N-1	727 762,89
Issu de N	514 216,19

La section d'exploitation du budget syndicale est financée par la surtaxe syndicale assise sur les débits souscrits par les communes. La valeur de cette surtaxe titrée en 2022 s'établit à 1 704 009,73€. La surtaxe représente 98% des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice. La seconde recette réelle de fonctionnement syndicale provient des redevances acquittées par les opérateurs de téléphonie mobile pour l'implantation sur les équipements syndicaux de leurs antennes relais, recette titrée à hauteur de 34 132,32€.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 s'établissent à 336K€ et sont en progression de 72K€ au regard de celles de 2021 dont le montant était de 263K€. Cette progression provient des charges à caractère général, principalement des deux postes suivants :

- Charges de débroussaillage + 47K€
- Étude de classification des réseaux + 28K€.

En 2022, 15% des recettes réelles de fonctionnement (1 738K€) dont majoritairement la surtaxe, ont été consommées par des dépenses de gestion courante (total de 263K€ issu des postes suivants: charges à caractère général, charges de personnel, autres charges de gestion courante). L'épargne brute syndicale, égale à la différence entre recettes et dépenses réelles de fonctionnement, s'établit à 1 402K€ en 2022. Elle est inférieure de 61K€ à l'épargne brute 2021 qui s'établissait à 1 463K€, du fait principalement de la progression des deux charges de fonctionnement précitées (débroussaillage et étude). Notons toutefois la relative stabilité de l'épargne brute depuis 2014, conséquence de la fixité de la surtaxe syndicale et de la maîtrise des dépenses de gestion.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes de gestion courante	1 715K€	1 716K€	1 728K€	1 721K€	1 721K€	1 725K€	1 720K€	1 725K€	1 738K€
Surtaxe syndicale	1 696K€	1 696K€	1 700K€	1 701K€	1 701K€	1 701K€	1 705K€	1 705K€	1 704K€
Loyers	19K€	19K€	28K€	20K€	20K€	21K€	14K€	19K€	34K€
Dépenses de gestion courante	-160K€	-179K€	-174K€	-214K€	-177K€	-173K€	-174K€	-177K€	-263K€
Charges à caractère général	-67K€	-74K€	-71K€	-103K€	-68K€	-62K€	-61K€	-55K€	-137K€
Charges de personnel	-45K€	-45K€	-46K€	-49K€	-43K€	-49K€	-52K€	-51K€	-51K€
Charges de gestion courante	-48K€	-60K€	-57K€	-62K€	-62K€	-62K€	-62K€	-71K€	-74K€
Epargne de gestion annuelle	1 556K€	1 537K€	1 554K€	1 507K€	1 544K€	1 552K€	1 545K€	1 547K€	1 475K€
Intérêts de la dette	-191K€	-165K€	-132K€	-123K€	-114K€	-104K€	-97K€	-83K€	-73K€
Dépenses exceptionnelles		-1K€	-10K€					-1K€	
Produits exceptionnels	18K€	0K€	1K€	12K€			0K€		
Epargne brute annuelle = autofinancement	1 382K€	1 372K€	1 412K€	1 396K€	1 430K€	1 448K€	1 448K€	1 463K€	1 402K€
Annuité de la dette en capital	-285K€	-290K€	-297K€	-306K€	-309K€	-319K€	-320K€	-331K€	-341K€
Subventions en annuités (part capital)	10K€	fini	fini				x		
Epargne nette annuelle	1 107K€	1 082K€	1 115K€	1 090K€	1 121K€	1 129K€	1 128K€	1 133K€	1 061K€

Section d'investissement

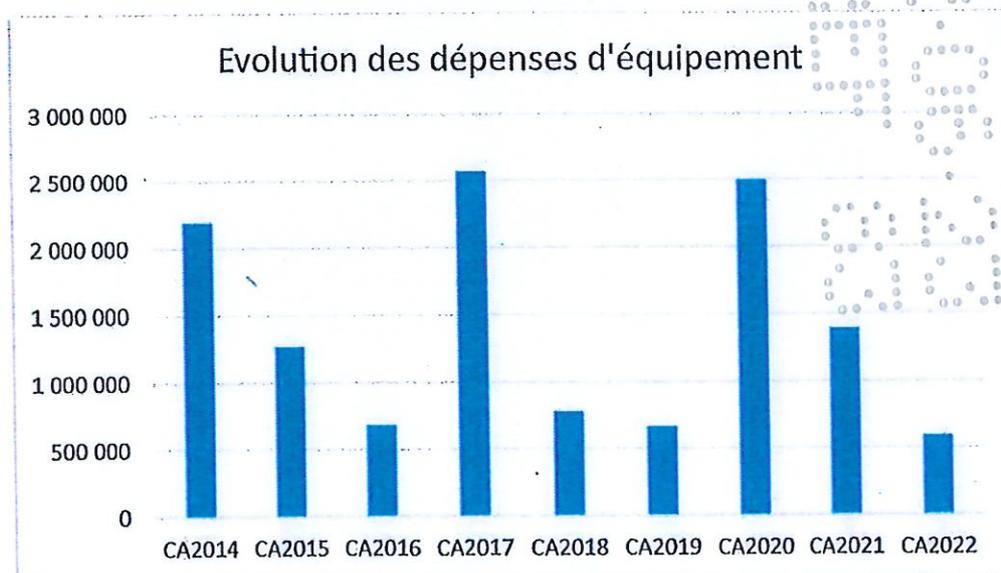
Concernant la section d'investissement, le CA 2022 s'est exécuté ainsi :

Dépenses d'investissement	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses d'équipement	588 724,80	309 207,16
Remboursement capital dette	341 153,65	
Dépenses financières	341 153,65	
Dépenses réelles	929 878,45	309 207,16
Opérations patrimoniales	104 261,22	
Transfert de subventions	37 319,63	
Dépenses d'investissement N	1 071 459,30	309 207,16
Déficit 2021 reporté	310 020,80	
Total dépenses Investissement	1 381 480,10	309 207,16

Recettes d'investissement	Réalisations	Restes à réaliser
Subventions reçues	59 957,00	
TVA	137 864,10	83 755,18
Affectation en réserves	563 719,80	
Recettes financières	701 583,90	83 755,18
Recettes réelles	761 540,90	83 755,18
Opérations patrimoniales	104 261,22	
Amortissements	925 414,38	
Recettes d'Investissement N	1 791 216,50	83 755,18
Total recettes Investissement	1 791 216,50	83 755,18

Résultat de l'exercice hors RAR	719 757,20	-225 451,98
001 - déficit reporté	-310 020,80	
Résultat de clôture avant RAR	409 736,40	
Solde des Restes à réaliser	-225 451,98	
Résultat de clôture après RAR	184 284,42	

L'année 2022 a été la troisième année des travaux faisant suite au nouveau schéma directeur qui a été présenté fin 2019 au comité syndical. Elle a été marquée par le décalage des deux projets les plus élevés en coût (La Londe et Pierrefeu) début 2023, ce qui explique le moindre niveau de réalisation en 2022.



Les principaux programmes d'équipement 2022 sont les suivants :

Dépenses d'équipement	Budget 2022	CA2022	RAR2022	Crédits annulés
<i>Chap 20-études divers</i>	53 846,00	12 483,37	6 021,64	35 340,99
<i>Chap 21-acquisitions hors opération</i>	51 600,00			51 600,00
<i>Chap 23-travaux hors opération</i>	82 000,00			82 000,00
Opération 909-Carnoules	74 460,00	870,00		73 590,00
Opération 910-Trapan	55 200,00	1 472,51	19 500,00	34 227,49
Opération 911-Maurettes	18 000,00			18 000,00
Opération 919-schéma directeur	17 200,00	14 331,00	2 869,00	
Opération 921-Sécurisation clôtures	169 900,00		110 370,00	59 530,00
Opération 922-Etanchéité des réservoirs	1 500,00	894,00	606,00	
Opération 926 - travaux suite casse	120 000,00	102 409,75		17 590,25
Opération 927-JASSONS / LA LONDE	300 000,00	281 600,66		18 399,34
Opération 928-Sécurisation équipement	35 000,00	9 674,46	25 239,54	86,00
Opération 929-canalisation piste cyclable	110 000,00	106 942,64		3 057,36
Opération 930-Canalisation La Londe - 1er tronçon	520 000,00	39 473,41	26 366,98	454 159,61
Opération 931-TRAPAN-Groupe Electrogène	185 000,00	12 881,40	105 110,00	67 008,60
Opération 932-PIERREFEU-Renouvellement DN500 su	700 000,00	5 691,60	13 124,00	681 184,40
2-Dépenses d'équipement	2 493 706,00	588 724,80	309 207,16	1 595 774,04

8 - LES TRAVAUX

En 2022, 588K€ de travaux ont été réalisés et 309K€ restent à réaliser. Les opérations concernées sont les suivantes :

- 1) En premier lieu, la fin des travaux sur la canalisation des Jassons, 282K€ achevés en janvier 2022 ;
- 2) Les travaux de dévoiement de la canalisation de la Crau – piste cyclable pour 107K€ ;
- 3) Les travaux courants ont été poursuivis :
 - a. 102K€ de travaux de réparation urgentes de casses.
 - b. Les études de schéma directeur 14K€ mandatés, 3K€ restant à réaliser.
- 4) L'acquisition de groupe électrogène au Trapan – 13K€ mandatés, 105K€ restant à réaliser
- 5) Le diagnostic génie civil au Trapan – 19K€ restant à réaliser
- 6) Le démarrage des travaux de la canalisation de la Londe – premier tronçon pour une enveloppe budgétée de 520K€, réalisations de 39K€ TTC, 26K€ d'études restant à réaliser. Le démarrage des travaux en 2023. L'opération est suivie en autorisation de programme et les crédits de paiement des travaux ont été inscrits au budget primitif 2023.
- 7) Les travaux au titre de la canalisation de Pierrefeu ont été ouverts en 2022 à hauteur de 700K€. 6K€ d'études mandatées, 13K€ restant à réaliser. Travaux décalés en 2023.

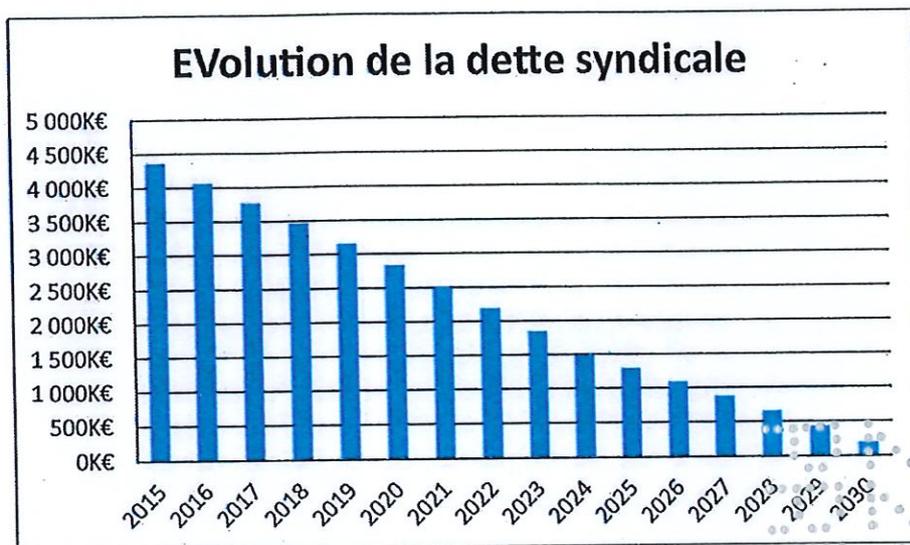
Le programme d'équipement 2022 a été intégralement financé par la surtaxe et les résultats antérieurs.

Le syndicat s'est désendetté de 2022 de 341K€. De ce fait, la dette syndicale au 31/12/2022 s'établit à 1 837K€ et la durée de désendettement syndicale est inférieure à 2 ans (dette / épargne brute).

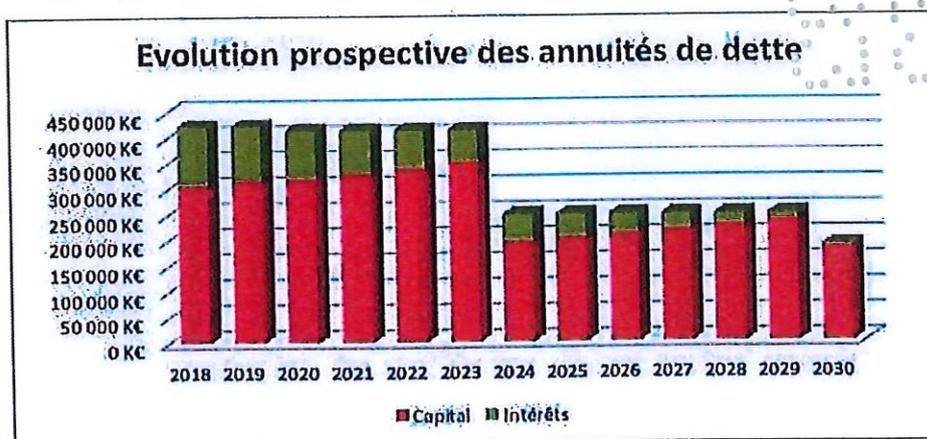
La politique financière d'autofinancement du syndicat permet un désendettement progressif.

9- L' ENCOURS DE LA DETTE

L'état de la dette au 31/12/ 2022 est de 2 179 K€. Moins de deux ans endettement



Le graphique suivant illustre l'évolution des annuités de dette :



10- LA SURTAXE SYNDICALE

On peut noter sa relative stabilité depuis 2014, conséquence de la fixité de la surtaxe syndicale et de la maîtrise des dépenses de gestion. L'épargne brute équivaut à l'autofinancement brut issu de l'exercice et présenté en amont.

La surtaxe est facturée par le délégataire aux communes membres pour le compte du syndicat.

Le Comité syndical a décidé de ne pas augmenter la surtaxe syndicale qui s'élève à 2211,57 euros par débits souscrits et par mois, cette surtaxe n'a pas augmenté depuis le 1 er janvier 2006.

Le tableau suivant retrace la surtaxe acquittée par chaque commune.

COMMUNES	DÉBITS SOUSCRITS	SURTAXE ANNUELLE
PIERREFEU	49 l/s	108 K€
CARQUEIRANNE	65 l/s	144 K€
BORMES	165 l/s	365 K€
COLLOBRIÈRES	7 l/s	15 K€
HYÈRES	180 l/s	398 K€
LA LONDE LES MAURES	83 l/s	184 K€
LE LAVANDOU	165 l/s	365 K€
LA CRAU	55 l/s	122 K€
CARNOULES	2 l/s	5 K€
TOTAL	771 L/S	1705 K€

Les loyers des antennes de téléphonie mobile génèrent 14 k€ .

11- LE PRIX DU MÈTRE CUBE PAR COMMUNE - ANNÉE 2022

COMMUNES	PRIX DU M3
PIERREFEU	1,269 €
LA CRAU	0,964 €
CARQUEIRANNE	1,440 €
HYÈRES	3,129 €
LA LONDE	1,112 €
BORMES LES MIMOSAS	1,419 €
LE LAVANDOU	1,363 €
COLLOBRIÈRES	1,106 €
CARNOULES	1,295 €
PRIX MOYEN	1,383 €

II- ORGANISATION ADMINISTRATIVE

INSTALLATION DU NOUVEAU COMITE SYNDICAL ET MODIFICATION DES STATUTS DU SIAE DE TOULON

Les changements en 2022 : VU le courrier de Monsieur Le Préfet du Var en date du 7 novembre 2022 adressé à Monsieur de CANSON François l'Informant, qu'en application du second alinéa de l'article L.46-1 précité, le mandat de conseiller municipal et par voie de conséquence celui de conseiller communautaire a pris fin de droit à compter du 6 novembre. Monsieur CILIA Hervé en tant que vice-Président a pris en charge le SIAE DE TOULON pour les affaires courantes en l'absence de Monsieur de CANSON ;

Comme pour les maires, Le Président du SIAECRET est élu pour 6 ans par le Comité Syndical.

02001-0001
02001-0002
02001-0003
02001-0004
02001-0005
02001-0006
02001-0007
02001-0008
02001-0009
02001-0010
02001-0011
02001-0012
02001-0013
02001-0014
02001-0015
02001-0016
02001-0017
02001-0018
02001-0019
02001-0020
02001-0021
02001-0022
02001-0023
02001-0024
02001-0025
02001-0026
02001-0027
02001-0028
02001-0029
02001-0030
02001-0031
02001-0032
02001-0033
02001-0034
02001-0035
02001-0036
02001-0037
02001-0038
02001-0039
02001-0040
02001-0041
02001-0042
02001-0043
02001-0044
02001-0045
02001-0046
02001-0047
02001-0048
02001-0049
02001-0050
02001-0051
02001-0052
02001-0053
02001-0054
02001-0055
02001-0056
02001-0057
02001-0058
02001-0059
02001-0060
02001-0061
02001-0062
02001-0063
02001-0064
02001-0065
02001-0066
02001-0067
02001-0068
02001-0069
02001-0070
02001-0071
02001-0072
02001-0073
02001-0074
02001-0075
02001-0076
02001-0077
02001-0078
02001-0079
02001-0080
02001-0081
02001-0082
02001-0083
02001-0084
02001-0085
02001-0086
02001-0087
02001-0088
02001-0089
02001-0090
02001-0091
02001-0092
02001-0093
02001-0094
02001-0095
02001-0096
02001-0097
02001-0098
02001-0099
02001-0100

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau des communes de la Région Est de Toulon agit dans un seul domaine de compétence, l'alimentation en eau potable. Le Président forme avec ses cinq vice-Présidents, le bureau, celui-ci se réunit avant chaque réunion du Conseil syndical, c'est un organe de travail chargé d'examiner et de préparer les dossiers qui seront évoqués à l'occasion des réunions du Conseil Syndical.

1- ORGANIGRAMME



Le Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau
des communes de la Région Est de TOULON
Maire de La Londe Les Maures
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur,
François de CANSON



1er vice Président

Hervé CILIA
Représentant de « T.P.M »



2 ème vice Président

Jacques BOMPAS
Commune du Lavandou



3ème Vice Président

Lionel POLESKA
Commune de Pierrefeu



4 ème Vice Présidente

Isabelle MONFORT
Représentante de « T.P.M »



5 ème Vice-Président

François ARIZZI
Maire de Bormes
Les Mimosas

2- LE FONCTIONNEMENT

Le Comité syndical est une instance plénière qui prend des délibérations pour définir la politique du Syndicat, il décide des grandes orientations du service public de production et de distribution d'eau potable et les investissements à réaliser. Il valide la politique de gestion de l'eau du Syndicat.

Le Comité Syndical se réunit au minimum une fois tous les trimestres. Il est composé de 24 membres titulaires et 24 membres suppléants dont la durée du mandat est égale à celle du conseil municipal dont ils sont issus.

Nombre de délibérations : 27

MISSIONS PRINCIPALES EN COMPTABILITÉ FINANCES

- ▶ Élaboration des budgets, des comptes administratifs
- ▶ Exécution des budget
- ▶ Suivi comptable et financier des marchés publics

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes the need for transparency and accountability in financial reporting.

2. The second part of the document outlines the various methods and techniques used to collect and analyze data. It includes a detailed description of the experimental procedures and the statistical analysis performed.

3. The third part of the document presents the results of the study, including a comparison of the different methods and techniques used. It discusses the strengths and weaknesses of each method and provides a summary of the findings.

4. The fourth part of the document discusses the implications of the study and provides recommendations for future research. It highlights the need for further investigation into the effectiveness of the different methods and techniques used.

5. The fifth part of the document provides a conclusion and a summary of the key findings. It reiterates the importance of maintaining accurate records and the need for transparency and accountability in financial reporting.

- ▶ Mise en œuvre et suivi des travaux d'investissement
- ▶ Gestion de la récupération de la TVA
- ▶ Gestion du patrimoine, des subventions, de l'inventaire
- ▶ Établissement des dossiers de demandes de subventions ;

Au cours de l'année 2021, le Comité s'est réuni 6 fois. Les questions à l'ordre du jour sont de différents ordres : budget et compte administratif, rapport annuel du délégataire de service public, rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau, rapport d'activité, marchés d'études, de services et de travaux.

Les comptes-rendus ont fait l'objet d'une transmission aux communes membres et aux élus du syndicat conformément à la réglementation.

ADMINISTRATION DU SYNDICAT.

L'ensemble de la gestion administrative, financière et technique du Syndicat est assuré par un agent communal mis à disposition par la commune de LA LONDE LES MAURES, au grade d'adjoint administratif. Pour contrôler cette gestion financière, l'État a confié au Trésorier Municipal de Hyères, le rôle de comptable du Syndicat, il valide les dépenses de fonctionnement ou d'investissement.

3- LA GOUVERNANCE

Nombre de délégués 24 membres titulaires – 24 membres suppléants (soit 12 membres titulaires de la Métropole « TPM » et 12 membres titulaires pour les autres collectivités)

COMMUNE DE BORMES

Monsieur François ARIZZI Maire - Titulaire	Monsieur Daniel MONIER Titulaire	Monsieur Claude BONACORSI suppléant	Monsieur Jérôme MASSOLINI Suppléant
--	--	---	---

LA MÉTROPOLE DE « TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE »

Monsieur Hervé CILIA Titulaire	Monsieur Jean-Pierre ÉMERIC Titulaire	Madame Anne-Marie MÉTAL Titulaire	Madame Patricia ARNOULD Titulaire (remplacée par M. DIAMANT)
Madame Isabelle MONFORT Titulaire	Monsieur Éric GIRAUDO Titulaire	Monsieur Patrick MONPATE Titulaire	Monsieur François CORNILEAU Titulaire
Monsieur Arnaud LATIL Maire -Titulaire	Madame Christel FITZNER Titulaire	Monsieur Antoine FOGU Titulaire	Monsieur Christophe FIORETTI Titulaire
Monsieur Benoît COLIN Suppléant	Monsieur Anthony PISOT Suppléant	Madame Emilie PAPALEO Suppléante	Monsieur Jean-Jacques FOUQUE Suppléant
Monsieur Michaël MOLINARI Suppléant	Madame Nicole REYNAUD Suppléante	Monsieur Xavier LAFURE Suppléant	Monsieur Sébastien FRATELLA -GUIOL Suppléant
Madame Paule MISTRE Suppléante	Monsieur Alain ROQUEBRUN Suppléant	Monsieur Julien DIAMANT Suppléant	Monsieur Fabrice WEBER Suppléant

COMMUNE DE COLLOBRIÈRES

Monsieur Michel ARMANDI Titulaire	Monsieur Jean Pierre RIZZO Titulaire	Madame Christine AMRANE Maire -Suppléante	Monsieur Denis FOURNILLIER Suppléant
---	--	---	--

COMMUNE DE LA LONDE LES MAURES

Monsieur François de CANSON Maire - Titulaire	Monsieur Gérard AUBERT Titulaire	Monsieur Claude DURAND Suppléant (décédé)	Mme Nicole SCHATZKINE Suppléante
---	--	---	--

COMMUNE DU LAVANDOU

Monsieur Jacques BOMPAS Titulaire	Monsieur Denis CAVATOIRE Titulaire	Monsieur Jean-François ISAIA Suppléant	Monsieur Nicolas COLL Suppléant
---	--	--	---------------------------------------

COMMUNE DE PIERREFEU

Monsieur Lionel POLESKA Titulaire	Monsieur Jean-Luc ROVERE Titulaire	Monsieur Marc BENINTENDI Suppléant	Monsieur Jean-Pierre AUDA Suppléant
---	--	--	---

COMMUNE DE CARNOULES

Monsieur Christian DAVID Maire - Titulaire	Monsieur Lionel BERTORELLO Titulaire	Madame Michèle SELLIER Suppléante	Monsieur Christophe CORTES suppléant
--	--	---	--

III – TEMPS FORTS DU SYNDICAT

1- OPÉRATIONS PRÉVUES INSCRITES AU BUDGET 2022

A- Canalisation de LA LONDE tranche 1

B- Motorisation des vannes « Petit Nice » à LA CRAU

Le remplacement de 2 vannes manuelles ø400/500 par 2 vannes motorisées ø400 et ø500mm y compris mise en place d'un coffret CIBE et d'un système SOFREL S550 GSM pour la télégestion de celles-ci au droit de la chambre de vanne « petit Nice ».



C- Groupe électrogène du Col du Trapan

Constat

- L'alimentation électrique de la station de pompage intermédiaire du col du Trapan n'est pas sécurisée

Enjeux

- La sécurisation de cette alimentation est nécessaire afin d'assurer le fonctionnement de la station en cas de défaillance du réseau électrique.

Les éléments envisagés pour assurer la sécurisation électrique sont :

- L'installation d'un groupe électrogène 250 kVA, 48 h d'autonomie.



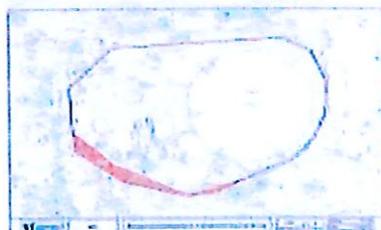
D- Travaux de clôtures



Les travaux restant à réaliser se situent sur les sites suivants :

Accord-Cadre Clotures (DOS SANTOS)	133 657,68
- Usine des Maurettes	66 001,68
- Réservoir du Viet	36 000,00
- Réservoir du Peigros	30 000,00
- Col du Trapan	1 656,00

Une problématique de maîtrise foncière est en cours de traitement afin de permettre la réalisation de ces travaux sur les 2 sites du Viet et de Peigros.



Constat

- Dans le cadre de Vigipirate, et suite aux incidents survenus en France comme à l'international rappelant le risque et les menaces d'actes de malveillants pesant sur les réseaux de production et de distribution d'eau.

Enjeux

- Suite à l'étude de vulnérabilité réalisée en 2018, mise en place d'un ensemble de système de sécurité indispensable pour garantir la sûreté des installations et des équipements ainsi que la non pollution des eaux traitées.

Les ouvrages concernés par les travaux de renouvellement sont :

- Usine du Trapan – Bormes-les-Mimosas
- Col du Trapan – Bormes-les-Mimosas
- Partiteur Bormes – Bormes-les-Mimosas
- Réservoir de l'Anguillon - Bormes-les-Mimosas
- Usine de Carnoules – Carnoules
- Réservoir de Piegros – Pierrefeu du Var
- Réservoir du Viet – Hyères
- Usine des Maurettes - Hyères

RECAPITULATIF GENERAL DES OPERATIONS

OPERATIONS	Etude PRO 2022			
	Montant Travaux € TTC	Montant Travaux € HT	Coût Opération (Taxes) € TTC	Coût Opération (Taxes) € HT
N°20 - Sécurisation des matériels Equipements	504 973,00 €	420 811,50 €	520 576,94 €	475 464,12 €
N° - Automatisation des Vanes	37 200,00 €	31 000,00 €	40 702,00 €	40 585,00 €
N°21 - Groupe Electrogène Col du Trapan	153 060,00 €	127 550,00 €	104 810,00 €	154 015,00 €
N° - Diagnostic CC Usine du Trapan	18 000,00 €	15 000,00 €	25 270,00 €	21 065,00 €
N°20 - Constatation de 600m Tronçon 1 (Cote N° 1B = 1270 ml)	1 266 000,00 €	1 055 000,00 €	1 412 900,00 €	1 194 120,00 €
MONTANT TOTAL €	1 979 233,80 €	1 649 361,50 €	2 262 334,94 €	1 885 270,12 €

2 - MARCHÉS ATTRIBUÉS 2022

Intitulé du marché	Montant TTC
RENFORCEMENT DE LA CONDUITE DE LA LONDE TRANCHE 1	1 199 082,00€
MISSION SPS	7 203,00 €
SÉCURISATION ÉLECTRIQUE COL DU TRAPAN	88 698,00€
CONTRÔLE TECHNIQUE GROUPE ÉLECTROGÈNE	4 668,00€
DIAGNOSTIC AMIANTE OPÉRATION 2022	10 836,00€
ÉTUDE DIAGNOSTIC GÉNIE CIVIL	18 516,00€

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

	EXERCICE 2022
INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE	
Estimation de la population desservies	120 289 Hab
Nombre de communes membres	9
Nombre d'installation de production	3
Nombre de réservoirs	13
Capacité de production m3/jour	73 900 m3
Débits souscrits	771 l/s
Débits de pointe l/s	621,36 l/s
Prix moyen du m3	1,383 €
Volume prélevé	7 151 480 m3
Volume produit	6 829 740 m3
Volume vendu	6 649 505m3
INDICATEURS DE PERFORMANCE	
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées microbiologie (ARS)	100%
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées concernant les paramètres physico chimiques (ARS)	100%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (collectivité et délégataire)	90%
Rendement global (Ventes/prélèvements)	90,4 %
Rendement des usines	95,5 %
Rendement du réseau de distribution (délégataire)	97,4 %
Indice linéaire des volumes non comptés (délégataire)	3,97 m3/l/km
Indice linéaire de pertes en réseau délégataire	3,97 m3/l/km
Taux moyen de renouvellement (collectivité)	0,60%
Longueur total du réseau	124 306 ml
Indice d'avancement de la protection de la ressource (collectivité)	44%

Le Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau
des communes de la Région Est de TOULON
Maire de La Londe Les Maures,
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur,
François de CANSON

